

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
Commune de Cers

**Révision générale du  
Plan Local d'Urbanisme**

- PROJET -

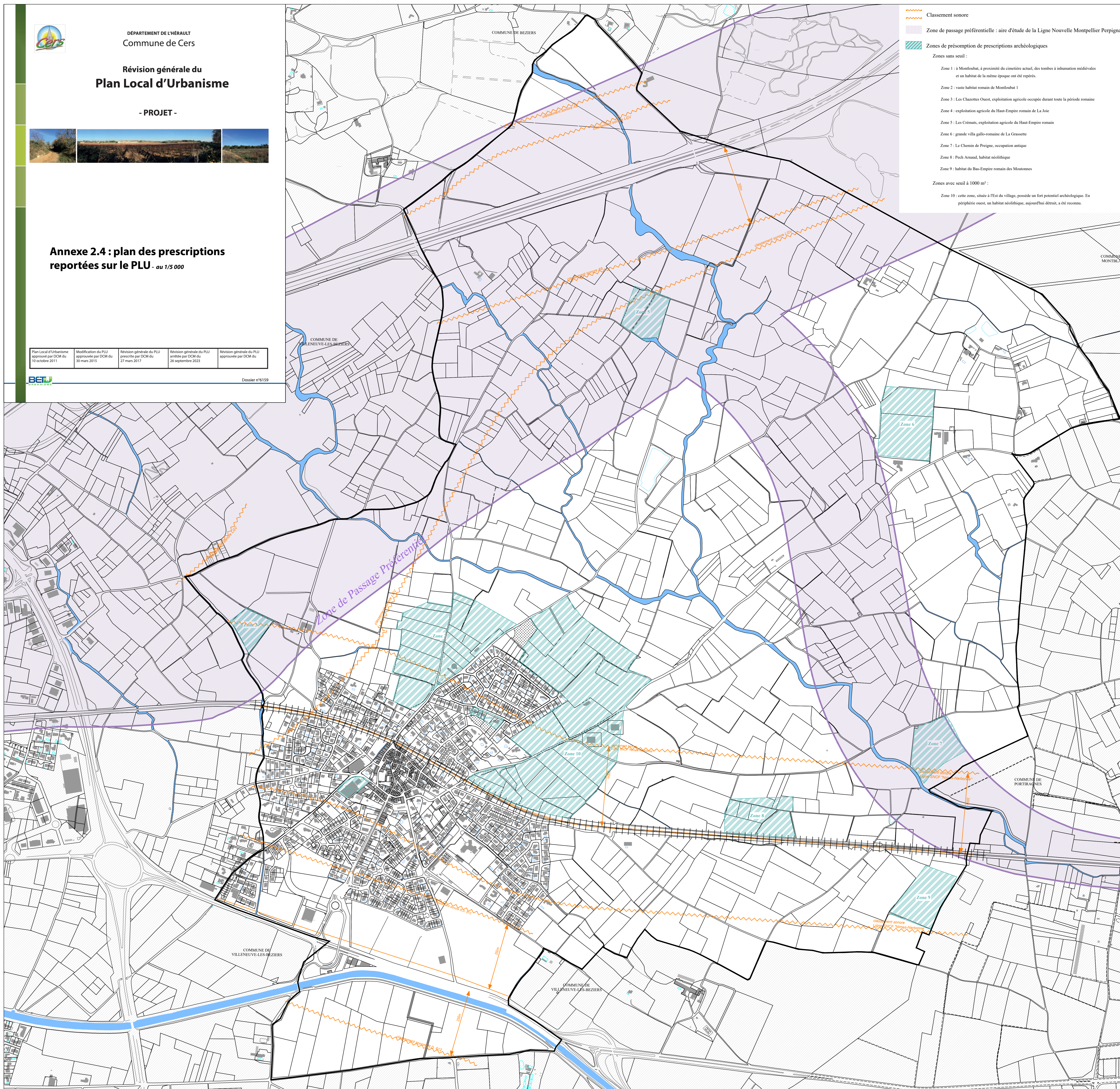


**Annexe 2.4 : plan des prescriptions  
reportées sur le PLU - au 1/5 000**

Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 19 octobre 2011	Modification du PLU approuvée par DCM du 20 mars 2015	Révision générale du PLU prescrite par DCM du 27 mars 2017	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du 26 septembre 2023	Révision générale du PLU approuvée par DCM du 19 octobre 2023
--	---	--	---	---



Dossier n°6159



**Classement sonore**

Zone de passage préférentielle : aire d'étude de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

Zones de présomption de prescriptions archéologiques

Zones sans seuil :

- Zone 1 : à Montbrac, à proximité du cimetière actuel, des tombes à inhumation médiévales et un habitat de la même époque ont été repérés.
- Zone 2 : sans habitat romain de Montbrac 1
- Zone 3 : Les Chaottes Ouses, exploitation agricole occupée durant toute la période romaine
- Zone 4 : exploitation agricole du Haut-Empire romain de La Jolie
- Zone 5 : Les Crèmes, exploitation agricole du Haut-Empire romain
- Zone 6 : grande villa gallo-romaine de La Gassette
- Zone 7 : Le Chemin de Préigne, occupation antique
- Zone 8 : Pech Amard, habitat néolithique
- Zone 9 : habitat du Bas-Empire romain des Montarnes

Zones avec seuil à 1000 m<sup>2</sup> :

- Zone 10 : cette zone, située à l'Est du village, possède un fort potentiel archéologique. En périphérie ouest, un habitat néolithique, au nord l'habitat, a été reconnu.